



**DÉLIBÉRATION N°2015-11-13-13.1**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 13 novembre 2015**

**POINT 13.1 : APPROBATION D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX PRESENTE  
PAR LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 26 voix pour, le règlement d'attribution d'un prix, présenté par la Direction de la Culture et des Initiatives, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

À Nantes, le 13 novembre 2015  
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

## **FAITES COURT ! CONCOURS DE NOUVELLES ETUDIANTES 2016**

### **REGLEMENT DU CONCOURS**

#### **Article 1**

Sous l'égide de l'Université de Nantes, la Direction de la culture et des initiatives organise un concours de nouvelles étudiantes sur le thème « **Etranges étrangers** ».

#### **Article 2**

Ce concours est ouvert aux étudiants de l'Université de Nantes, du 7 septembre 2015 au 12 janvier 2016.

#### **Article 3**

La forme choisie pour le concours est celle d'un **texte en français de 15000 signes** maximum (espaces compris) respectant le thème imposé. Le texte doit être accompagné d'un **titre**.

#### **Article 4**

Pour faciliter le travail du jury, une présentation dactylographiée de la nouvelle, en corps 12 et intervalle 1,5, est demandée aux participants.

#### **Article 5**

Le texte devra être adressé et parvenir à la Direction culture et initiatives de l'Université de Nantes avant le **12 janvier 2016** (date limite).

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter du concours tout envoi incomplet.

La participation peut être faite :

Soit **par courrier** à **Université de Nantes, Direction de la culture et des initiatives, "Faites court !" Concours de nouvelles, Pôle étudiant, Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 - 44312 NANTES Cedex 3**

L'envoi devra comporter :

- Un exemplaire papier anonyme de la nouvelle,
- Une feuille séparée comportant votre nom, prénom, adresse postale, adresse mail, n° de téléphone, année d'étude et discipline, le titre de la nouvelle et son nombre de signes,
- Une photocopie de votre carte d'étudiant,
- Un CD comprenant le fichier texte.

Soit **par mail** à **culture@univ-nantes.fr**

L'envoi devra comporter :

- Le fichier texte anonyme de la nouvelle (format Word ou Open Office),
- Un fichier (format Word ou Open Office) comportant vos nom, prénom, adresse postale, adresse mail, n° de téléphone, année d'étude et discipline, le titre de la nouvelle et son nombre de signes,
- Une copie de la carte étudiant (format pdf).

#### **Article 6**

Il n'est possible de concourir qu'avec un seul texte par auteur. Chaque participant déclare être l'auteur du texte proposé. Ce texte doit être inédit. Tout plagiat, même partiel élimine d'office la participation.

#### **Article 7**

Chaque auteur reconnaît et accepte qu'en participant au concours et en envoyant son texte, il cède ses droits d'auteur, renonce à l'intégralité de ses droits de reproduction et de représentation et en autorise l'usage, l'impression et la diffusion gratuitement, pour un usage non commercial et dans le respect de l'intégrité et de la paternité de l'œuvre (droit moral), en édition, sur le web, par l'Université de Nantes.

#### **Article 8**

Les responsables du concours se réservent le droit de retirer les textes qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste ou discriminant. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury et/ou des responsables du concours, en cas de suppression d'un texte jugé irrecevable.

#### **Article 9**

Le jury composé de représentants de la culture, de personnels et d'étudiants de l'université effectuera une sélection des 3 meilleures nouvelles.

Chacun des auteurs des textes lauréats du concours recevra un prix sous la forme de chèques lire/livre/ou carte cadeau de La Librairie Vent d'Ouest.

1<sup>er</sup> prix : chèques lire/livre ou carte cadeau d'une valeur de 200€ ;

2<sup>ème</sup> prix : chèque lire/livre ou carte cadeau d'une valeur de 150€ ;

3<sup>ème</sup> prix : chèque lire/livre ou carte cadeau d'une valeur de 100€.

En cas d'ex aequo, chacun recevra le même prix (200€ ou 150 € ou 100€). En cas de mention spéciale du jury, un prix complémentaire d'une valeur de 75€ sera attribué.

Les textes primés seront regroupés dans une brochure, diffusée gratuitement.

#### **Article 10**

Une invitation à la remise des prix sera envoyée à tous les participants. Les lauréats s'engagent à participer aux différents événements de valorisation du concours.

#### **Article 11**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.